

COMMUNE DE NAMBSHEIM

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 juin 2024

REÇU A LA PRÉFECTURE

Sous la présidence de Madame Christine SCHWARTZ, Maire

19 JUL. 2024

Conseillers présents : Mesdames Céline Marteau – Sarah Massenez
Messieurs Luc Schelcher - Guy Kury – Samuel Schmitt –
Charles Bastien – Jean-Benoît Kinny – Jean-Luc Ludmann –
Julien Schmitt – Eric Schutt – Florian Willig

Conseillers absents : Madame Michaela Backhaus (excusée)
Monsieur Fernand Kasel (procuration à monsieur Guy Kury)
Monsieur Didier Onimus (procuration à monsieur Luc Schelcher)

POINT 3 - Bilan de la concertation préalable facultative à l'implantation du site « Cabine » de la société LIEBHERR dans la zone Ecorhena

En raison de l'importance et de la nature d'un projet, les travaux ou aménagements soumis à permis de construire et à permis d'aménager (autre que ceux obligatoirement soumis à concertation par l'article L103-2 du code de l'urbanisme) peuvent faire l'objet de la concertation prévue à l'article L. 103-2. Celle-ci est réalisée préalablement au dépôt de la demande de permis, à l'initiative de l'autorité compétente pour statuer sur la demande de permis ou, avec l'accord de celle-ci, à l'initiative du maître d'ouvrage (Article L300-2 du code de l'urbanisme).

Par délibération du 18 avril 2024, le conseil municipal de la commune de Nambenheim a donné son accord pour engager une concertation préalable prévue par les articles L300-2 du code de l'urbanisme en vue d'informer et d'associer le public au projet de construction de l'entreprise Liebherr.

La concertation s'est déroulée selon les modalités suivantes

- Un temps d'information : Création de supports de communication, création de contenus sur le site Web
- Un temps d'expression : Organisation d'une réunion publique d'information et d'échanges avec les porteurs de projet et mise en place de deux permanences en mairie.

Une copie du procès-verbal de la délibération d'ouverture de la concertation a été distribuée aux habitants afin de les informer du commencement et des modalités de la concertation préalable.

En outre, dès le début de la concertation, des affichettes ont été déposées dans les boîtes aux lettres des habitants de la commune de Nambenheim les informant de la tenue de la réunion publique.

Actions réalisées au titre de la concertation préalable

- Les dispositifs d'information :
 - Mise en ligne d'une information sur le site de la mairie : présentation du projet de construction, des objectifs poursuivis et des principaux enjeux
 - Affichage de supports de communication en mairie présentant le projet de constructions, consultable aux jours et heures d'ouvertures de la mairie de Nambenheim
 - Organisation d'une réunion publique le 16 mai 2024 à 19h30

- Les dispositifs de participation :
 - Mise en ligne d'un questionnaire sur le site de la mairie pour recueillir les observations et commentaires
 - Mise à disposition d'un registre de concertation, permettant de recueillir les avis pendant les jours et heures d'ouverture de la mairie de Nambenheim
 - Organisation d'une réunion publique le 16 mai 2024 à 20h
 - Organisation de deux permanences en mairie, afin de recueillir les commentaires et observations des suites de la réunion publique, le 28/05/2024 de 15h30 à 18h et le 14/06/2024 de 9h30 à 11h30

Détails des dispositifs de participation :

Les permanences avec le registre à disposition :

Lieu	Date	Participants
Mairie de Nambenheim	Mardi 28 mai 2024 15h30-18h	3
Mairie de Nambenheim	Vendredi 14 juin 2024 9h30-11h30	1

Le registre était mis à disposition, pendant chacune des permanences, des personnes venues s'informer afin qu'elles puissent consigner par écrit, leurs observations.

Le registre en mairie :

Lieu	Date	Nombre de contributions
Mairie de Nambenheim	28/05/2024 à 15h30	1
Mairie de Nambenheim	28/05/2024 à 16h	1
Mairie de Nambenheim	14/06/2024 à 10h	1

Outre au moment des permanences, le registre était disponible en mairie, aux horaires d'ouvertures de cette dernière afin de permettre aux personnes se rendant en mairie, de pouvoir faire part de ses observations.

La réunion publique :

Lieu	Date	Nombre de participants
Mairie de Nambenheim	Jeudi 16 mai 2024 19h30-22h	90 personnes

La réunion a été présidée par Madame le Maire (Mme Schwartz), et animée par les représentants de la société Liebherr (M. Seitz, M. Porteu, M. Kohler) en concours avec les membres du bureau d'études SERUE Ingénierie (Mme Baruthio, M. Lagana, Mme Bonadio).

Au cours de cette réunion, un temps de recueil des observations a été consacré ; le public fut invité à exprimer sur deux panneaux différents, via des post-it roses et jaunes, leurs contributions à l'égard de deux questions :

- Ce que je crains dans ce projet
- Ce que je souhaite dans ce projet

Au total, 41 contributions ont été obtenues pour la première question, et 30 pour la deuxième.

Le questionnaire en ligne :

Lieu	Type	Nombre de réponses
Site internet de la commune de Nambenheim	Questionnaire de 23 questions dont 1 d'expression libre	17 réponses, dont 15 par des habitants de la commune de Nambenheim

De plus, avant la concertation, des réunions ont été tenues entre le collectif des Villageois Réunis de Nambenheim et Environs, une association locale et les porteurs de projet.

Le bilan de la concertation préalable

Le bilan de la concertation préalable dresse un état des lieux des échanges avec le public et des contributions apportées par celui-ci. Ce dernier alimentera la poursuite du projet.

Différents thèmes furent abordés tout au long de la concertation :

- La biodiversité et ses enjeux sur le site et aux abords
- L'architecture et l'organisation des bâtiments
- Les aménagements paysagers sur le site et aux abords
- Le programme global des constructions
- La gestion de l'interaction entre le projet et le village
- La gestion de la phase chantier
- Les futurs échanges avec les habitants
- Les impacts de l'exploitation du site sur le village

A l'issue de cette concertation préalable, la commune fait part des éléments suivants :

- La concertation a touché un public principalement composé des habitants de la commune ; le projet et la concertation a fait l'objet d'un intérêt certain du public.
- L'aménagement futur sur le long terme du site, et notamment les projets de développement futurs de la pointe Sud du site a suscité de nombreuses questions et inquiétudes de la part des riverains notamment. La société Liebherr continuera de chercher, dans les phases futures de développement, des solutions, en collaboration avec les habitants, des solutions permettant de dissiper ces inquiétudes.
- Certaines contributions montrent une adhésion au projet et à l'implantation de façon générale de l'entreprise Liebherr dans la commune, avec toutefois certaines craintes sur les développements futurs. Des suggestions de formation de « groupe de travail » ont été émises pour les futurs projets afin d'associer, en amont des réflexions, les intéressés au projet, à savoir la commune, le porteur de projet, les habitants.
- Plusieurs questions ont également soulevé les enjeux liés à la biodiversité, avec des préoccupations particulières sur le passage de la faune en lisière et en traversée de site. L'objectif d'aménagement prend en compte les enjeux liés à la biodiversité ; à ce titre, une bande végétalisée de 30 mètres de large est exclue de l'emprise constructible du site. Des réflexions sont en cours afin de permettre un passage de la faune en traversée du site, tout en considérant les obligations liées à la sécurisation du site industriel classé ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement).

- Les contributions ont également révélé des préoccupations sur l'intégration paysagère des constructions dans l'environnement et les aménagements paysagers prévus sur, et aux abords du site. Des solutions afin de limiter l'impact visuel des bâtiments sont étudiées et des aménagements paysagers spécifiques seront mis en place dans et aux abords du site afin d'améliorer au maximum l'impact visuel des constructions futures.
- Certaines questions ont traité du thème de l'aménagement paysager sur le site, et notamment de la création de zones perméables, laissées en espaces verts à l'intérieur du site. Des dispositifs végétalisés seront prévus sur site ; une part des espaces libres seront traités en espaces perméables dont certains en espaces verts, dans la limite de l'organisation fonctionnelle du site.

Le bilan complet et détaillé de cette concertation est joint en annexe à la présente délibération. Il est consultable sur le site internet de la Mairie.

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'urbanisme notamment les articles L. 300-2 et L.103-2 à L.103-4 ;

Considérant les objectifs poursuivis relatif au projet d'aménagement tels qu'exposés ci-dessus ;

Considérant les modalités de la concertation telles qu'exposées ci-dessus ;

Madame le Maire demande l'avis du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide d'approuver le présent bilan de la concertation préalable,**

**VU, APPROUVE ET SIGNE PAR TOUS LES MEMBRES PRESENTS
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME.**

Nambsheim, le 11 juillet 2024

Le Maire,
Christine SCHWARTZ



REÇU A LA PRÉFECTURE

19 JUL. 2024



COMMUNE DE NAMBSHEIM

BILAN DE LA CONCERTATION PUBLIQUE

IMPLANTATION D'UN NOUVEAU SITE DE PRODUCTION



LIEBHERR

sterne
environnement

S
SERUE
INGENIERIE

Le contexte de la concertation

Dispositions réglementaires

La procédure facultative de concertation préalable au dépôt d'un permis de construire est prévue à l'article L. 300-2 du code de l'urbanisme.

Ainsi,

En vertu de l'article L.300-2 du Code de l'Urbanisme, les projets de travaux ou d'aménagements soumis à permis de construire ou à permis d'aménager, autres que ceux déjà soumis à concertation obligatoire (Article L.103-2 du code de l'urbanisme) situés sur un territoire couvert par un schéma de cohérence territoriale, par un plan local d'urbanisme ou par un document d'urbanisme en tenant lieu ou par une carte communale peuvent faire l'objet de la concertation prévue à l'article L. 103-2

Cette procédure permet d'adapter le projet, avant le dépôt de la demande de permis, en fonction des propositions et observations formulées par le public dans le cadre de la concertation.

Cette concertation est réalisée préalablement au dépôt de la demande de permis, à l'initiative de l'autorité compétente pour statuer sur la demande de permis ou, avec l'accord de celle-ci, à l'initiative du maître d'ouvrage.

En l'espèce, la présente concertation préalable est réalisée à l'initiative du porteur de projet, la société Liebherr avec l'accord de la commune de Nambenheim, autorité compétente pour délivrer les permis de construire, d'aménager, de démolir ou pour se prononcer sur une déclaration préalable.

Les objectifs poursuivis par la concertation préalable ainsi que ses modalités d'organisation ont été fixées par délibération du conseil municipal de la commune de Nambenheim en date du 18 Avril 2024. Ces modalités ont permis à la population de prendre connaissance du dossier et de formuler des observations ou propositions pendant toute la durée de la concertation, soit du 18/04/2024 au 27/06/2024.

A la clôture de la consultation, le présent bilan est rédigé, et est transmis au porteur de projet dans un délai de 21 jours à compter de la clôture. Le porteur de projet produira à la suite, un document, pièce spécifique du permis de construire expliquant les modalités de prise en compte du bilan de la concertation dans le projet soumis à permis.

Contexte du projet

Dans le cadre du projet d'implantation d'un nouveau site de production portée la société Liebherr, le maître d'ouvrage, en partenariat avec la commune de Nambenheim a souhaité mettre en place une démarche de concertation avec la population associant les habitants de la commune, les associations aux réflexions préalables au dépôt du permis de construire.

Organisation de la concertation

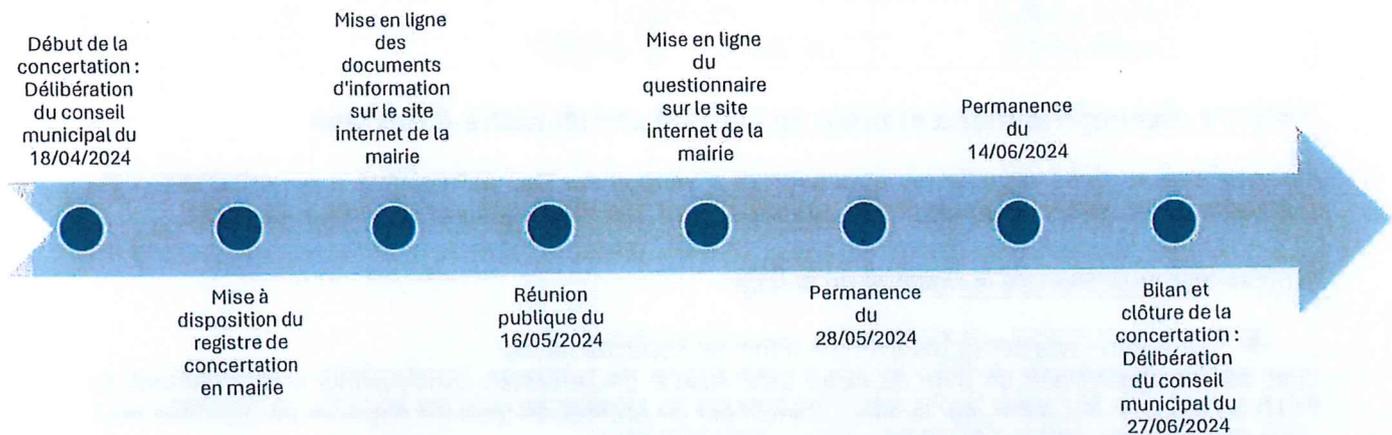
Modalités prévues par la délibération d'ouverture de la concertation

Par délibération du 18 avril 2024, le Conseil Municipal de Nambenheim a acté le principe de la concertation préalable, organisée du 18 avril 2024 au 27 juin 2024 organisée selon les modalités suivantes :

- Mise en ligne d'une information sur le site de la mairie : présentation du projet de construction, des objectifs poursuivis et des principaux enjeux.
- Mise en ligne d'un questionnaire sur le site de la mairie pour recueillir les observations et commentaires.
- Mise à disposition d'un registre de concertation, permettant de recueillir les avis pendant les jours et heures d'ouverture de la mairie de Nambenheim
- Affichage de supports de communication en mairie présentant le projet de constructions, consultable aux jours et heures d'ouvertures de la mairie de Nambenheim.
- Organisation d'une réunion publique le 16 mai 2024 à 20h

- Organisation d'une permanence en mairie, afin de recueillir les commentaires et observations des suites de la réunion publique

Modalités de concertation réalisées pendant la période du 18/04/2024 au 27/06/2024 :



Mise à disposition du registre en mairie : Mise à disposition du public aux heures d'ouvertures de la mairie de Nambenheim d'un registre permettant de recueillir les observations et opinions du public relatives à l'implantation du projet.

Mise en ligne des documents d'information sur le site internet de la mairie : Création d'un onglet spécifique sur le site internet de la mairie de Nambenheim dans les « actualités » de la commune. Mise en ligne sur cet onglet du dossier de présentation et des modalités et explications de la concertation préalable. Le compte-rendu de la réunion publique a également été publié sur le site suite à la réunion.

Mise en ligne du questionnaire sur le site internet de la mairie : Publication d'un questionnaire de pour recueillir des observations et commentaires par l'intermédiaire de 23 questions et d'une question d'expression libre. Au total, 17 réponses ont été obtenues, dont 15 par des habitants de la commune de Nambenheim.

Permanence en mairie : Deux permanences ont été tenues dans les locaux de la Mairie de Nambenheim, le Mardi 28 mai 2024 de 15h30 à 18h, et le Vendredi 14 juin 2024 de 9h30 à 11h30. Au total, 4 personnes se sont présentées, 3 à la première et 1 à la seconde. Lors de ces permanences, le registre était mis à disposition afin que les personnes présentes puissent consigner par écrit, leurs observations. Au total, 3 contributions ont été recueillies sur le cahier de registre.

Réunion publique : La réunion publique a mobilisé environs 90 personnes, elle avait pour « ordre du jour » les points suivants :

- 19h30 → Propos introductif
- 19h35 → Présentation du projet
- 20h15 → Questions et réponses entre le public et les représentants du porteur de projet
- 20h30 → Débat avec l'assemblée : échanges écrits sous forme de « post-it »
- 21h00 → Synthèse des réflexions
- 21h15 → Q & R
- 21h30 → Clôture et remerciements

En sus des questions abordées lors des échanges directs, les habitants se sont exprimés via des post-it, sur leurs attentes et leurs craintes quant à la construction sur le site

L'ensemble des contributions sont regroupées par thématique et exposées ci-après.

Synthèse quantitative des contributions lors de la phase de concertation

Forme	Date	Contributions obtenues
-------	------	------------------------

Permanence	28/05/2024	3
Permanence	14/06/2024	1
Cahier de registre	28/05/2024	1
Cahier de registre	28/05/2024	1
Cahier de registre	14/06/2024	1
Réunion publique	16/05/2024	90
Questionnaire	16/05/2024 – 27/06/2024	17

Thèmes des contributions et prise en compte par le maître d'ouvrage

La synthèse ci-après reprend les questions et contributions des participants à la concertation par thématiques et présente les réponses apportées lors des échanges par le porteur de projet.

Biodiversité et gestion de la faune et de la flore :

⇒ Comment favoriser la biodiversité dans les espaces libres ?

Une bande végétalisée de 30m de large sera exclue de l'emprise constructible conformément au PLUI en vigueur. En outre, sur le site, l'objectif est de profiter de tous les espaces perméables pour créer des îlots de verdure (espaces verts, prairies fleuries).

⇒ Comment seront gérés les éclairages la nuit, afin de ne pas perturber le fonctionnement naturel de la faune et de la flore (Trame Noire) :

Liebherr fera en sorte de ne pas positionner de luminosité en direction du village et en direction du sud, de l'est et de l'ouest du site. Des dispositifs de détection des intrusions sans lumière seront également étudiés. Cependant, pour des raisons de sécurité, certaines lumières (LED) devront rester allumées.

⇒ Comment sera gérée la traversée de la faune sauvage notamment en limite Sud du site ?

Le statut d'Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) du site, implique le respect de la réglementation en matière de sécurisation du site et des abords. Des clôtures devront être posées en limite de site, elles pourront être aménagées pour permettre le passage de la petite faune. Des réflexions sont en cours pour la gestion de la clôture sur la pointe Sud du site, en cohérence avec la fonctionnalité du site et les obligations en matière d'ICPE.

Une partie des contributions transcrivent une inquiétude forte sur l'aménagement de la pointe Sud du site, notamment de la part des habitants les plus proches de l'emprise du terrain. Certaines réflexions évoquent la possibilité de ne pas construire sur l'emprise la plus proche des habitations ; ou de limiter au maximum le développement de constructions dans cette zone en utilisant cette zone comme espace de végétalisation, arboré et/ou planté servant au coefficient d'espaces verts obligatoires pour le site du projet.

Il est précisé, en outre, que la présente démarche de concertation préalable n'a pas pour objet l'aménagement ou la construction du secteur « pointe Sud ». Cette remarque sera cependant prise en compte dans les réflexions à venir pour les prochains programmes de construction sur le site.

Architecture et intégration des bâtiments dans l'environnement :

⇒ Quelles sont les solutions permettant l'intégration des bâtiments dans l'environnement ?

Les façades pourront être traitées afin d'éviter les matériaux réfléchissants, en outre, la hauteur des bâtiments n'ayant pas de contraintes de hauteur liés à la production pourront proposer une hauteur inférieure à la réglementation en vigueur.

⇒ Comment limiter l'impact visuel des bâtiments aux abords du site ?

Un linéaire arboré sera créé en limite de site, un talus végétalisé pourra également être mise en place afin de limiter au maximum la visibilité des bâtiments depuis l'extérieur du site. Ce futur site sera une « vitrine » pour le groupe Liebherr, il y a donc la volonté de soigner tout particulièrement l'apparence et l'insertion du site dans son environnement.

Programme et organisation des bâtiments sur le site :

⇒ Où sera positionnée la partie du bâtiment servant aux quais de déchargement ?

Les seuls véhicules dans l'enceinte du site seront des camions de transport ; aucun autre véhicule type chariot élévateur ne circulera en extérieur, limitant ainsi les nuisances sonores liées à ces engins.

Le mur végétal, les autres bâtiments et le talus végétalisé permettront également de réduire le bruit aux abords du site.

→ Comment sera gérée la phase d'attente des camions ?

Des aires sécurisées spécifiques, type « sas d'attentes PL » pourront être créées afin de permettre le chargement/déchargement des camions, en dehors de la voie publique.

→ Une restauration est-elle prévue sur site ?

Il s'agit d'une volonté de Mr Liebherr de garantir une restauration sur place à ses collaborateurs. Il y aura ainsi des installations permettant de se restaurer sur place, notamment dans le bâtiment social

→ Comment est prévu l'aménagement de la pointe Sud du site, (partie la plus proche des habitations)

La société Liebherr propose de faire en sorte qu'aucun bâtiment ne soit visible depuis le village grâce à l'implantation d'arbres. Liebherr s'engage à veiller à ce qu'il y ait le moins d'activité bruyante sur le côté du site le plus proche du village. Est étudiée la possibilité de ne pas clôturer cette pointe ; cependant la programmation n'est pas encore figée sur cette extrémité.

→ Comment sera organisée les flux logistiques dans et aux abords du site

Il y aura un seul accès sur la partie nord du site au niveau du rond-point. Les camions passeront par la D52. Il y aura au début 50 à 70 salariés et cela représente 20 camions par jour. En termes de nuisances sonores et visuelles, les activités seront couvertes et les camions arriveront sous auvent en plus d'être déchargés à l'intérieur du bâtiment.

→ Quelles sont les horaires de travail :

Le travail sera exclusivement en journée et en semaine, avec éventuellement de manière ponctuelle, des opérations de maintenance du site le samedi.

La phase chantier :

→ Comment est prévue la gestion du chantier pour limiter au maximum les nuisances pour les riverains ?

La réglementation spécifique aux chantiers sera strictement respectée, avec des prérogatives, sur le bruit, la gestion des flux des engins, et de la poussière notamment.

Interaction entre le porteur de projet et le village de Nambenheim :

→ Comment sera organisée la suite des échanges avec les habitants ?

La suggestion de constitution d'un groupe de travail a été émise entre les habitants, la commune et la société Liebherr. La société a la volonté d'intégrer les habitants du village en amont des phases futures de développement du site.

→ Qu'est-ce que Liebherr peut apporter au village ?

Par expérience, l'implantation d'une entreprise telle que Liebherr entraîne nécessairement un développement économique aux alentours : restaurant, artisans... Il y a aussi une volonté forte de Liebherr de travailler, en priorité et selon les possibilités, avec les artisans locaux.

Les contributions transcrivent la volonté que les installations de Liebherr soient créatrices d'emplois et synonymes de dynamisme pour la commune, notamment par : la création d'emploi, le développement de commerce dans la commune etc... Une implication de la société Liebherr dans la vie associative du village est attendue.

En outre, s'agissant du développement futur du site, les contributions traduisent une volonté de maintien d'un dialogue constructif en amont des décisions de la part du groupe, pour échanger et proposer en collaboration entre la commune, les habitants et le porteur de projet des solutions de développement satisfaisantes pour l'ensemble des acteurs.

Ces éléments et préoccupations seront pris en compte dans les prochaines phases du projet.

Liste des annexes

Annexe 1 : Registre d'observation

Annexe 2a : Compte-rendu de la réunion publique : Question et Réponses

Annexe 2b : Compte-rendu de la réunion publique : Post-It

Annexe 3 : Capture des panneaux en mairie

Annexe 4 : Capture des onglets sur le site internet

Annexe 6 : Questionnaire et réponses

Annexe 1 : Registre d'observation

28/05/2024 à 15h30 - Carline SALONAU et Régis SALONAU
Parcelle 495 à qg matin du secteur 2.
Boisement devant les habitations.
Bâtiment à proximité
Région en cours.
Mise en place d'une forêt devant le village.
Pas de construction à moins de 200m de la limite des parcelles des habitations.
Attention au stationnement des camions.
Phase travaux avec impact zones pays PL qui traversent déjà le village - voir un tracé par suite de l'axe du Guet.
Cédion d'une FORÊT sur la parcelle devant le village plutôt que la cédion d'un buis.
Pas de bassin à rétention d'eau à proximité d'habitation.
Mise en place du grillage à l'intérieur des 30 mètres afin de laisser un corridor aux gibiers sauvages.
Aller de la forêt d'Heikenen vers la forêt de Balgau.

28/05/24 à 16h00 Michèle FURSTASS
Mon habitatien est face au secteur 2
Pas de route devant secteur 2
- Pas de construction à moins de 200m des habitations comme promis par le SMO en réponse à l'enquête Publique de 2022.



- Recul du grillage derrière les 30m sur secteur 2.
- Compensation sur les 200m sans construction.
- 3 Recours en cours.

16/06/2024 à 09:30: Début de la permanence

Bertrand DUNOD à 16h00.

- L'opération d'habitation d'un groupe de travail, continuée, afin de permettre un dialogue entre TOUTES les parties concernées:

- habitants
- municipalités
- habitat

- L'initiative de habitat qui se place comme "enquête citoyenne", basée sur des propositions pour l'intégrer aux enjeux dans le village.
→ OBJECTIF: créer les conditions "confort" permettant un dialogue apaisé et permettre l'émergence d'un véritable projet "commun", par tous concernés.

→ cadrage du groupe avec un détail précis, définir le cadre et les limites du groupe.
→ proposer et discuter de solutions d'aménagement permettant de prendre en compte au mieux l'impact de l'entreprise dans le village. Les solutions et propositions devant émerger de TOUTES les parties concernées.
→ je souhaite m'associer à ce groupe.



Annexe 2a : Compte-rendu de la réunion publique – Questions et réponses

THEMATIQUE	QUESTION	REPONSE
Biodiversité	Comment favoriser la biodiversité dans les espaces libres ? (Question de la traversée du site par la faune locale)	<p>Création d'une bande végétalisée de 30m de largeur exclue de l'emprise constructible qui sera dans l'obligation PLUI.</p> <p>Objectif de profiter de tous les espaces perméables pour les laisser en espaces verts, en prairies fleuris et en corridors le long du cours d'eau.</p> <p>Mais Liebherr a l'obligation de mettre en place des barrières/ clôtures. Elles pourront être aménagées pour permettre le passage de la petite faune.</p> <p><i>Pour le passage du gibier sur la partie nord, l'espace entre le Muhlbach et le terrain plus au Sud il passe en diagonale. ?</i></p> <p>La pointe sud ne sera éventuellement pas fermée, pour permettre le passage du gibier.</p>
Architecture des bâtiments		
Intégration des bâtiments (dans l'environnement)	Que sera-t-il fait pour l'intégration des bâtiments dans l'environnement ?	<p>Traitement des façades des bâtiments.</p> <p>Niveau de hauteur des bâtiments inférieurs aux limites règlementaires.</p> <p>Liebherr propose de faire en sorte que le bâtiment ne soit pas visible du côté du village grâce à des arbres</p> <p>Ce futur site sera une « vitrine » pour le groupe Liebherr, il y a donc la volonté de faire attention tout particulièrement à l'apparence et l'insertion du site.</p>
Aménagement paysager	<p>Qu'est-ce qui peut être proposé pour le visuel et pour le bruit du futur bâtiment ?</p> <p>Proposition de constructions derrière une butte</p>	<p>Il y a la possibilité de faire une butte et éventuellement de planter des arbres dessus.</p> <p>Pour la pointe sud, il y a la possibilité de l'arborer tout le long pour garantir une bonne intégration paysagère.</p>
Obligations environnementales	Qu'impose le PLUI en matière environnementale ?	Le permis de construire respectera la réglementation du PLUI et toutes les prescriptions de l'arrêté préfectoral.
Programme des constructions	Où sera positionnée la partie quai de chargement / déchargement ?	<p>Concernant tout ce qui va se passer à l'extérieur du bâtiment, il n'y aura que des camions de transport : aucun autre véhicule type chariot élévateur. Et même le flux à l'intérieur sera largement automatisé.</p> <p>Le mur végétal, les autres bâtiments et la butte végétalisée permettront également de réduire le bruit.</p>
	<p>Phase d'attente des camions : ou attendront-ils ?</p> <p>Volonté d'éviter que la zone d'attente soit le long de la pointe sud du site.</p>	<p>Il y a la possibilité de faire des aires de stationnement pour les camions.</p> <p><i>Solution qui existe déjà sur d'autres sites Liebherr : faire des quais de chargement / déchargement sans pouvoir entrer sur le site mais avec possibilité de déchargement ?</i></p> <p>Il peut y avoir des emprises accessibles sous forme de sas d'attentes pour les poids lourds par exemple.</p>
	Est-ce qu'il y aura de la restauration sur place ?	C'est une volonté de Mr Liebherr de garantir une restauration sur place à ses collaborateurs. Donc oui, il

		<p>y aura certainement des installations permettant de se restaurer sur place, notamment dans le bâtiment social.</p> <p>Cette partie restauration est entièrement gérée par Liebherr.</p>
	<p>Craintes par rapport à la perturbation pendant la nuit par les éclairages (en particulier ceux du futur parking de stationnement)</p> <p>Proposition de lumière spécifique la nuit (lumière bleutée)</p>	<p>Liebherr fera en sorte de ne pas positionner de luminosité en direction du village et en direction du sud, de l'est et de l'ouest.</p> <p>Ils envisagent de doter le site de technologie permettant la surveillance la nuit permettant de capter les intrusions, sans allumer des lumières.</p> <p>Pour des raisons de sécurité, certains phares (Led) devront rester allumés.</p> <p>Il y a la possibilité d'étudier d'autres modalités d'éclairage.</p>
Exclusion de la pointe Sud dans l'aménagement global du site	<p>Lors de l'EP de EcoRhéna, le commissaire enquêteur avait rapporté les craintes des habitants sur l'aménagement de la pointe Sud. M. Hug s'était engagé à ne pas construire à moins de 200m du village. Qu'en est-il de cette limite de construction ?</p> <p>Est-il prévu un grillage directement à la sortie du village le long de la pointe Sud ?</p>	<p>Liebherr France a conscience du passif sur le terrain. Ils sont prêts à échanger et à communiquer sur tout ce qui est de leur ressort</p> <p>Proposition de Liebherr : faire en sorte qu'aucun bâtiment ne soit visible depuis le village grâce à l'implantation d'arbres. Liebherr s'engage à veiller à ce qu'il y ait le moins d'activité bruyante sur le côté du site le plus proche du village.</p> <p>Il n'y aura pas de bâtiment « en rectangle » dans l'extrême pointe sud et celle-ci restera en grande partie verte. Il y a la possibilité d'éventuellement de ne pas clôturer cette pointe. Mais cette éventualité n'est pas encore figée. La programmation n'est pas encore figée sur cette extrémité. A l'heure actuelle, il est impossible de savoir si la construction s'implantera à 180, 201m ou 195m des habitations du village les plus proches.</p> <p>Liebherr souhaite être bien accueilli et respecté par la communauté locale d'où la volonté d'avoir un dialogue sur ce point.</p> <p>Concernant Nambsheim dans sa globalité, Liebherr souhaite faire un bâtiment vitrine représentant la vision d'avenir du groupe pour attirer des personnes, clients, collaborateurs...</p>
	<p>Inquiétude sur les relations du site avec les habitants : crainte sur les potentielles constructions sur la pointe sud du site (partie la plus proche d'habitations du village).</p>	<p>Il y aura des phases ultérieures pour la suite du projet (ex pour la pointe), aujourd'hui il n'est pas possible de savoir.</p>
	<p>Quand débiteront les travaux ?</p>	<p>Les travaux sont prévus pour début 2025.</p>
Gestion de la phase chantier	<p>Qu'est-il prévu concernant la gestion pendant la phase chantier ?</p> <p>Quels seront les moyens mis en œuvre pour limiter les nuisances pendant la phase chantier ?</p>	<p>Il y a toute une réglementation pendant les chantiers de constructions à respecter garantissant un minimum de nuisance.</p> <p>Ex : si trop de poussière, on arrose / Prérrogative sur le bruit :</p>
	<p>Comment on peut discuter ensemble de l'aménagement de l'ensemble de la zone ?</p>	<p>Il y aura un échange continu tout au long de la concertation et dans le cadre de ce permis de construire avec forcément l'obligation de différencier les différentes phases de travaux, mais la réflexion intègre</p>

		nécessairement l'intégralité des aménagements de deux phases.
Echanges avec les habitants	Continuerez-vous de présenter les mesures de protection des habitants ?	Oui, il y a une volonté de protéger les habitants (ex : butte + arbres), et tout sera présenté via la mairie, au fur et à mesure de la définition du projet.
Impacts sur le village / Organisation des flux	Gestion du trafic : Craintes sur les flux de circulation Comment vont passer les camions et la partie logistique ? Passage par la route EDF ?	Il y aura un seul accès sur la partie nord du site au niveau du rond-point. Les camions passeront par la D52. Il y aura au début 50 à 70 salariés et cela représente 20 camions par jour. En termes de nuisance sonore et visuelle, les activités seront couvertes et les camions arriveront sous auvent en plus d'être déchargés à l'intérieur du bâtiment.
	Quels horaires ?	Travail en semaine et en journée, il y aura éventuellement maintenance le samedi mais de manière ponctuelle. Liebherr réfléchit actuellement à des temps de travail à 80% / 50% dans un premier temps. Ils travaillent aussi sur des réflexions / schémas de production avec des temps de travail qui permettent de faire tourner la production. Le site est dimensionné pour du travail en journée.
	Qu'est-ce que Liebherr peut apporter au village ?	Par expérience, une implantation de Liebherr entraîne toujours un développement économique : restaurant, artisan... Il y a aussi une volonté forte de Liebherr de travailler en priorité avec les artisans locaux. D'habitude, aux alentours d'une nouvelle implantation Liebherr, l'économie locale se développe.
Apports de Liebherr au village	« A l'emplacement de la future clôture, on se promenait avant avec les chiens, il n'y a déjà plus grand-chose, est-ce possible de planter des arbres aussi autour de Namsheim ? »	Liebherr va arborer ce site mais il n'est pas possible de planter des arbres sur d'autres terrains qui n'appartiennent pas à Liebherr.
	Est-ce que Namsheim pourra profiter plus tard des installations de ce futur site comme par exemple des panneaux solaires etc...	Il y a la possibilité de revendre le surplus d'énergie produite, s'il y en a, à des habitants à proximité, c'est possible techniquement, mais Liebherr ne peut pas encore le garantir car c'est conditionné selon la future consommation électrique et des capacités de production du futur site.

Annexe 2b : Compte-rendu de la réunion publique – Post-It

Thèmes	- Souhais	- Craintes
Nuisances liées à l'activité	Respect de la tranquillité des habitants	Nuisances sonores Afflux de véhicules dans le village : augmentation du trafic routier Pollution et odeurs
Aménagement de la pointe Sud	Pas de clôtures à la sortie est du village	Impacts sur la faune et flore locale Proximité pointe sud : non-respect de l'engagement sur les 200m
Impact de Liebherr sur le village	Nouvelles installations soient créatrices d'emplois locaux, vecteur de développement pour la commune : peu d'utilisations de robots dans la chaîne de production Implication de Liebherr dans l'environnement et dans la vie associative du village Favoriser le made in France	
Echanges avec les habitants	Futurs projets réfléchis en amont avec les villageois Respects des engagements pris lors des concertations : limites de constructions à 200m des habitations Etude dès à présents des solutions pour protéger les habitants Création d'un groupe de travail/ concertation constructif avec les habitants	Non-respect de ce qui a été décidé Comment faire pour arriver à se faire entendre, à influencer et à bien communiquer avec Liebherr ?
Environnement		Perte zones agricoles, bétonisation, excès de clôtures, éclairages nocturnes Utilisation eau d'origines naturelles (nappes phréatiques)
Architecture des bâtiments		Hauteurs des bâtiments supérieur à 15m
Organisation du site projet	Aménager un complexe sportif sur la pointe sud : bien-être des salariés et habitants Quel est le prochain projet pour le reste du site ? Implantation d'espaces verts et forêts sur les espaces non industrialisés	Proximité pointe sud : non-respect de l'engagement sur les 200m Plantation d'arbres trop petits et donc inefficace à cacher le bâtiment et à réduire les nuisances sonores

Liebherr à Nambshheim : Qui, quoi, comment, où ?

Qui est LIEBHERR ?

Le porteur de projet et la société

Le groupe est dirigé jusqu'à aujourd'hui par la famille Liebherr. En tant qu'entreprise familiale indépendante, Liebherr jouit d'une grande liberté d'action et de décision dans toutes ses activités. Les actionnaires du Groupe sont des descendants de deuxième et troisième génération du fondateur. En tant qu'acteurs familiaux, ils perpétuent l'entreprise dans la tradition du fondateur, assurant ainsi la continuité et la sécurité de l'avenir.

Les valeurs fondamentales de l'entreprise familiale informent la culture d'entreprise et constituent un socle robuste pour la réussite du groupe. Ces valeurs se regroupent autour de 6 axes :

- L'INDÉPENDANCE**
« L'indépendance signifie pour nous agilité et autonomie dans nos prises de décision »
- LA FIABILITÉ**
« Nous préférons la stabilité et la fiabilité sur le long terme »
- L'INNOVATION**
« Nous croyons tout en nous pour toujours avoir une longueur d'avance »
- LES COOPÉRATIFS**
« Nous synergisons particulièrement la force d'impulsion du Groupe & l'expertise de nos collaborateurs et collaborateurs »
- LA QUALITÉ**
« Notre objectif est la performance, et nous y travaillons avec passion »
- LA RESPONSABILITÉ**
« Nous prenons très au sérieux notre responsabilité face à la société et à l'environnement »



En 1964, Liebherr a créé Liebherr France SAS, la première société de production française. Aujourd'hui, le groupe dispose de quatre filiales de production et de deux sociétés de distribution en France. En outre, les divisions Sector Mining, P&S Europe et Performance ont leur siège en France. En France, le groupe Liebherr est présent principalement dans l'Est, avec des sites de Colmar et de Pfendertshausen en dans le Sud à Toulouse.

Sur quoi porte le projet ?

Le porteur de projet

Le projet de cabine du groupe Liebherr présente une surface d'environ 6 hectares d'un seul tenant avec un accès unique à l'intégralité du site. Le site accueillera une nouvelle usine d'assemblage de châssis pour des machines de terrassement. Elle réalisera l'assemblage des cabines de ces engins.

ORGANISATION DES CONSTRUCTIONS

Les espaces utiles au projet se ventilent de la façon suivante :

- Un bâtiment principal consacré au processus d'assemblage et de stockage des pièces, dont une partie sera destinée aux locaux sociaux et aux bureaux.
- Un espace de stationnement privé est aménagé pour les véhicules légers, avec un espace laissé en attente afin de répondre aux besoins en stationnement des constructions futures non encore définies.
- Des espaces de stationnement et de circulation des poids lourds sont aménagés, depuis l'entrée principale. Ces espaces permettent le chargement et le déchargement des pièces de manière sécurisée.

CONCEPTION DES BÂTIMENTS

Le projet se distingue notamment, par une conception de bâtiment favorable aux économies d'énergie avec un effort ciblé plus spécifiquement sur l'espace des bureaux et les locaux sociaux.

- La conception des bâtiments permettra d'implanter des dispositifs d'énergie renouvelables sur la toiture principale (panneaux photovoltaïques notamment).
- La hauteur maximale prévue de la construction sera de 15 mètres, avec une partie de la construction qui ne dépassera certainement pas les 12 mètres depuis le niveau du terrain naturel.
- De plus, le projet respectera l'ensemble des objectifs et des mesures mis en œuvre dans le cadre de l'aménagement de la zone ECO RHENA ; notamment ceux en rapport avec l'utilisation de matériaux favorisant une bonne insertion paysagère du bâtiment.

ORGANISATION DES ESPACES LIBRES

Les aménagements des espaces extérieurs permettront de maintenir au maximum la perméabilité des sols, les aménagements paysagers favoriseront l'accueil et l'installation de la diversité écologique locale, en particulier pour la « nature ordinaire ».



L'implantation sur EcoRhena

Localisation du projet

Le site du projet est implanté sur le ban communal de Nambshheim. L'emprise du projet est localisée à l'est du centre communal, le long du Grand Canal d'Alsace.

RAPPEL SUR LA ZONE D'ACTIVITÉS ECORHENA :

À la suite de la fermeture de la centrale nucléaire de Fessenheim, les acteurs du territoire de la Communauté de communes Pays Rhin-Brusch ont cherché à recevoir des activités économiques et de l'emploi sur le territoire. Le Syndicat Mixte Ouvert, notamment gestionnaire du Parc Rhénain du Colmar/Haut-Brusch, a pris en charge les autorisations administratives d'aménagement de la zone d'activités ECORHENA.

La zone EcoRhena, située en bord à voie d'eau du Rhin, est un projet économique à vocation industrielle qui est destiné à accueillir des grandes entreprises et des PME ou PMI. Cette vocation permettra l'installation d'entreprises et en proposant aux unités de production les conditions d'une activité durable.



Liebherr à Nambenheim : Qui, quoi, comment, où ?

Une concertation préalable

Pour prendre en compte l'avis du public

Elle permet au public, d'accéder aux informations relatives au projet, et de formuler des observations et propositions qui sont enregistrées et conservées par la mairie. Ces observations pourront être prises en compte au stade du permis de construire.

OÙ S'ASSOCIER ET COLLABORER ?

- Questionnaire sur le site Internet de la commune de Nambenheim (lien dans l'onglet actualité)
- Registre de concertation (disponible en mairie)
- Réunion publique (prévue le 26 mai 2023 à 19h30, dans la salle polyvalente de la commune de Nambenheim)
- Annonces en mairie (horaires et dates à définir)

OÙ S'INFORMER ?

- Dossier de présentation
- Panneaux de présentation en mairie
- Site Internet de la mairie

Politique de LIEBHERR France

Le développement durable au cœur des actions

Dès le stade de l'avant projet, la politique de développement durable de l'entreprise est au cœur de la réflexion autour de la conception de la construction et des modalités d'aménagement du site du projet. Cette politique s'inscrit autour de 5 axes qui ont inspiré toutes les réflexions autour de la conception du projet.

PRISE EN COMPTE DES ÉMISSIONS DE GES :

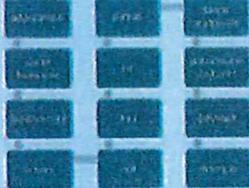
Utilisation de système de chauffage et de processus de peinture entièrement décarbonés, réduction des émissions de carbone, Engagement avec des fournisseurs ayant une démarche RSE, privilégier les éléments à distance afin de limiter les déplacements entre sites.

GESTION DE LA RESSOURCE EN EAUX

Installation systématique des eaux de pluie, avec un objectif de rejet nul et éventuellement une réutilisation de ces eaux après stockage, Réduction et sélectivité des consommations en eau avec un comptage systématique des process industriels, et une utilisation de matériaux performants (matériaux de défil, mousses, ...)

SERVICES ÉNERGÉTIQUE :

Utilisation de processus performants, notamment via la gestion technique et la conception des bâtiments, Utilisation de matériaux peu gourmands en énergie (dalle épai 180, isolateur de base, alu et vitres performants, conception de température un peu exotérique, pas d'interdit), Systèmes de production d'énergie renouvelables installés sur site, notamment en toiture des bâtiments.



GESTION DES DÉCHETS :

Suppression de l'utilisation d'emballages jetables et à usage unique, Mise en place d'un système de tri et de collecte en interne des déchets, Maximisation de l'utilisation des matériaux déjà existants et utilisation optimale de ces matériaux tout en portant une attention particulière sur la sous-traitance et la présence de filières performantes dans ce domaine.

ACTION POUR LA BIODIVERSITÉ :

Création d'habitats pour les espèces végétales et animales, Création d'habitats pour les espèces végétales et animales, Création d'habitats pour les espèces végétales et animales.

Création d'emplois

Des postes de monteurs et techniciens seront créés dès 2024 sur le projet de peinte et d'assemblage des cabines à long terme. L'implantation du groupe dans la zone industrielle représente plus de 200 emplois directement créés sur le territoire.

Les objectifs environnementaux du site

Prise en compte des enjeux environnementaux à l'échelle du projet :

Des études environnementales ont déjà été réalisées sur le site du projet :

- L'étude de l'impact (E.I.) comprenant une évaluation environnementale initiale
- La mission allégée n°1 et modification n°2 du P.I.U.I., comprenant l'actualisation de l'évaluation environnementale du P.I.U.I. initial, en procédure spécifique au projet ECOHERRA et approuvée en octobre 2019
- L'autorisation environnementale unique au titre de la loi sur l'eau, de la demande de défrichage, de la dérogation au titre des espèces protégées pour le projet ECOHERRA.

Le projet respecte les principes d'éco-ciment, de réduction et de compensation tels que prescrit dans l'arrêté préfectoral d'autorisation environnementale unique en date du 08 avril 2022

Préservation de l'environnement :

Préservation de 0,45 ha au Nord du site en reculant la limite aménagée de 15 à 20m par rapport aux alignements d'arbres bordant la Rue du Moulin.

Préservation de la trame noire :

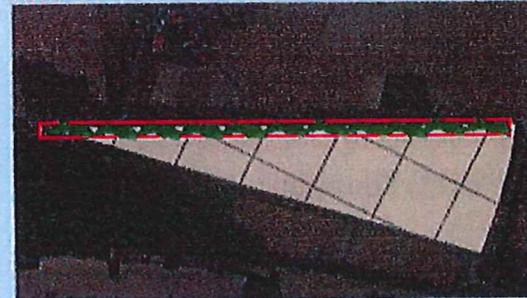
Limitation de l'éclairage susceptible de perturber les déplacements de la faune nocturne : aucune lumière ne sera émise dans un périmètre de 20m à l'intérieur des sites aménagés afin de minimiser l'effet du projet sur les trames noires et les continuités écologiques existantes ou restaurées à l'extérieur du projet.



Plan de préservation de la trame noire

Intégration paysagère du site :

Bande d'écloserie entre le ruisseau Malbuch et le site du projet, d'une largeur à l'intérieur du terrain d'écloserie du projet (profondeur inconstructible de 30m). Elle est aménagée en cordon végétalisé et géré régulièrement. Elle permettra d'assurer une zone tampon entre le secteur du projet et la partie urbanisée de la commune de Nambenheim.



Plan d'intégration paysagère

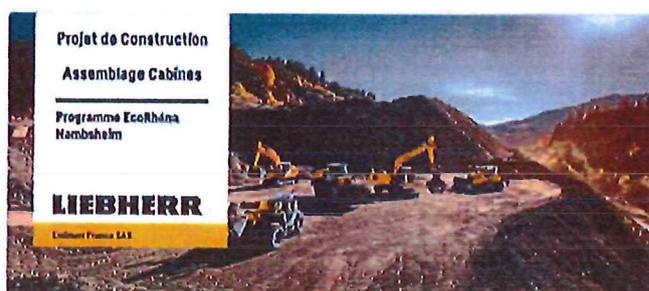
Compensations écologiques :

Plantation de jeunes arbres et arbustes installés en périphérie immédiate du terrain, le long de la route EST.



Plan de compensations écologiques

Annexe 4 : Capture des onglets sur le site internet



Projet de Construction

Assemblage Cabines

Programme EcoRhéna
Nambshelm

LIEBHERR

Liebherr France SAS

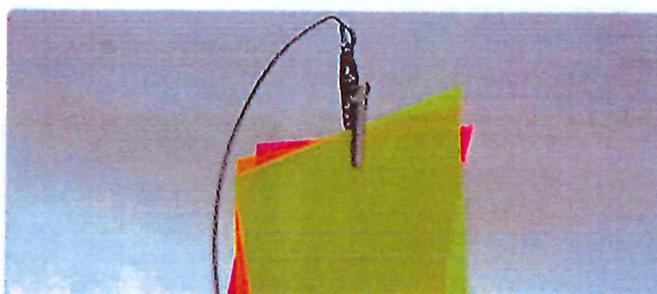
LIEBHERR : Présentation du projet

[Lire la suite](#)



**LIEBHERR : Ouverture de la
concertation préalable**

[Lire la suite](#)



**LIEBHERR : Compte-Rendu Réunion
publique du 16/05/2024**

[Lire la suite](#)

Annexe 5 : Questionnaire mis en ligne et réponses

La présente annexe retranscrit sans modification du contenu l'ensemble des contributions obtenues via le questionnaire mise en ligne sur le site internet.



Questionnaire de concertation pour le projet Liebherr à Nambenheim

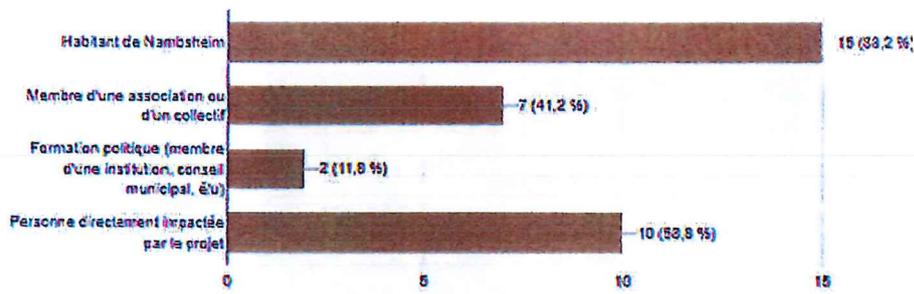
B I U @ X

Vos réponses sont collectées et enregistrées de manière anonyme. Merci de ne répondre qu'une fois au présent questionnaire.

Quelle est votre qualité pour répondre à ce questionnaire ?

Copier

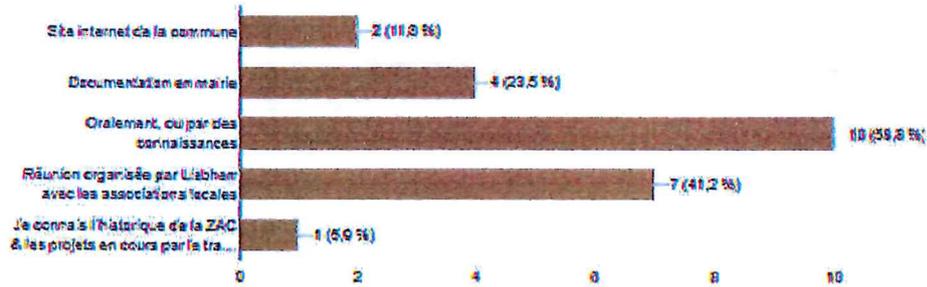
17 réponses



Comment avez-vous pris connaissance du projet du groupe Liebherr ?

Copier

17 réponses



Vous sentez-vous concernés par le projet d'implantation du groupe Liebherr ?

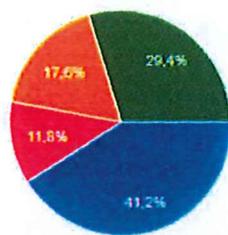
Copier

17 réponses



Avez-vous déjà participé à des réunions avec les représentants du groupe Liebherr ? [Copier](#)

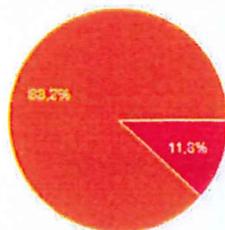
17 réponses



- Oui
- Non
- Non, mais je souhaiterais m'associer aux futures réflexions
- Oui, et je souhaiterais m'associer aux futures réflexions

Avez-vous connaissance des contraintes environnementales existantes sur la zone d'emprise du projet Liebherr ? [Copier](#)

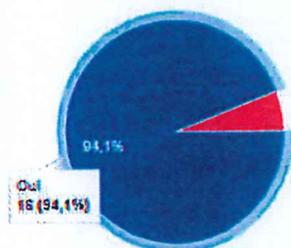
17 réponses



- Non, je ne sais pas ce que c'est
- Oui, mais je n'ai qu'une vague image
- Oui, et j'ai connaissance des dispositifs de l'arrêté préfectoral d'autorisation environnementale pour l'aménagement de la zone EcoRhône

Pensez-vous que l'implantation du projet Liebherr modifiera la qualité paysagère de votre environnement ? [Copier](#)

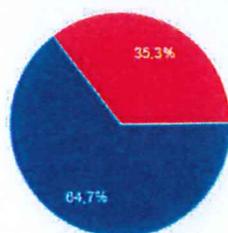
17 réponses



- Oui
- Non

De manière générale pensez-vous qu'il est possible d'intégrer de façon harmonieuse des bâtiments industriels dans l'environnement ? [Copier](#)

17 réponses

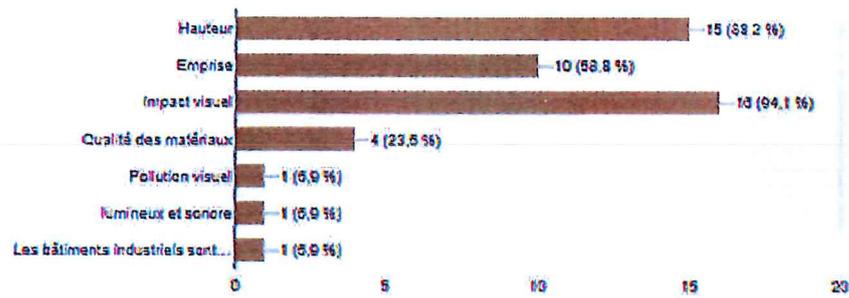


- Oui
- Non

Quelles sont vos craintes vis à vis de l'architecture des bâtiments ?

[Copier](#)

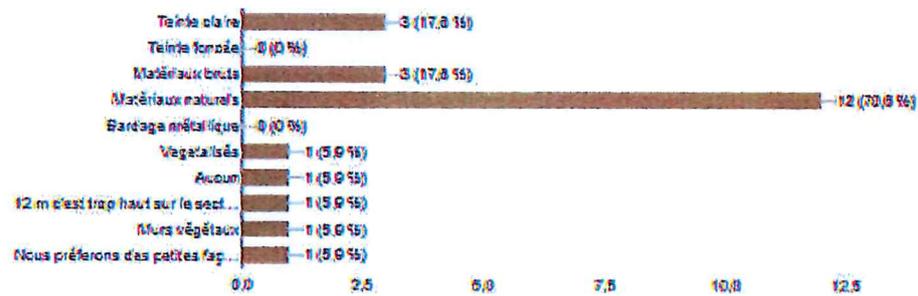
17 réponses



Quels sont les matériaux et les teintes que vous préféreriez voir en façade des bâtiments industriels ?

[Copier](#)

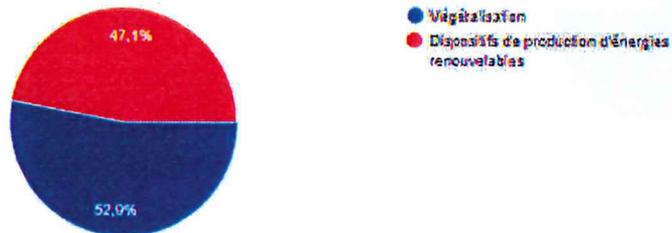
17 réponses



Quels sont les dispositifs que vous préféreriez voir en toiture des bâtiments ?

[Copier](#)

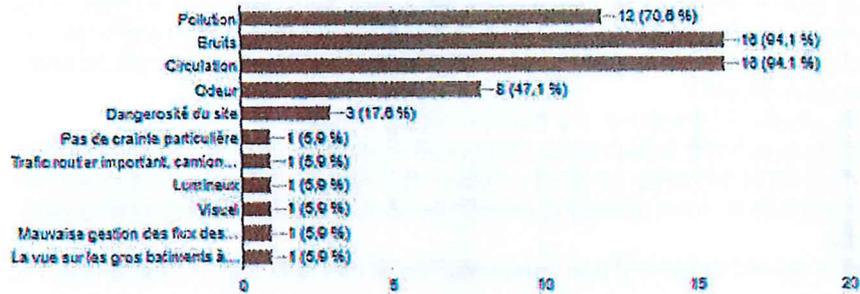
17 réponses



Quelles sont vos craintes vis à vis de l'activité industrielle en elle-même ?

Copier

17 réponses



Pensez-vous que l'implantation de l'entreprise aura un impact sur la vie dans votre village ?

Copier

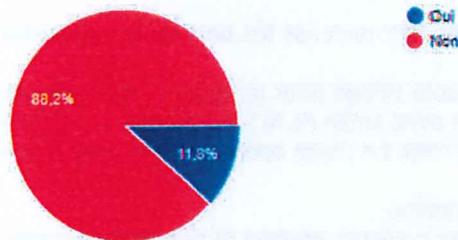
17 réponses



Envisagez-vous, la possibilité d'intégrer les effectifs Liebherr ?

Copier

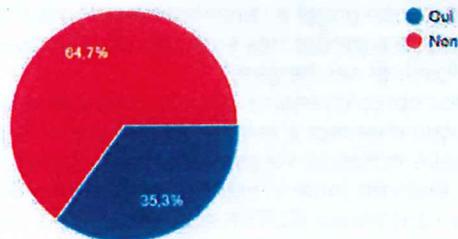
17 réponses



Envisagez-vous de vous rendre en Mairie aux horaires de permanence pour transmettre d'autres observations ? (date à définir)

Copier

17 réponses



Quel sera pour vous l'impact paysager du site ? 15 réponses

- La préoccupation est le risque d'impact paysager du site tout en ayant noté l'engagement personnel du directeur pour non seulement minimiser cet impact mais peut-être même améliorer l'environnement visuel.
- Direct

- Si une zone tampon arborée est mise en place, l'impact sera très faible
- De gros bâtiments à la place de forêt et de champs.
- Un afflux de camion sur la RD52 avec des étrangers qui dormiront à droite et à gauche et plus particulièrement dans la zone industrielle de Fessenheim avec un impact important du trafic routier sur la RD 52 entre Chalampé et Neuf-Brisach et inversement ! Habitant de la cité Koechlin je me sens entièrement concerné car moi même étant chauffeur je sais ce que c'est. La projet est peut-être super mais l'accès est à refaire !!
- Je suis la voisine la plus proche du secteur 2. Il y aura un impact visuel
- L'impact paysager est déjà significatif avant même l'implantation de bâtiments du au défrichement de plus de 8 hectares de forêt et arbustes. La mise en place de clôtures ,les éclairages source de pollution lumineuse, les bâtiments d'une quinzaine de mètres ne se fondent pas aussi facilement que cela dans le paysage.
- Un ou plusieurs bâtiments en lieu et place d'une zone naturelle et des délimitations par grillage de la zone concernée
- Sera n'est pas la bonne forme du verbe, est ou a été serait plus juste, car la zone est énormément impactée suite à la déforestation massive (surtout secteur 3) et suite à la destruction des habitats. Les mesures compensatoires ne pourront pas compenser cet impact, de plus qu'une industrie est toujours impactante ne serait ce que par l'artificialisation des sols. Si vous réfléchissez vraiment à compenser l'impact, il faudra restituer les trames nord-sud et ouest-est pour le gibier, il faudra replanter des arbres (ni arbustes, ni maigres tiges) sur le site et tout autour et veiller à y intégrer des mares et des nichoirs, notamment pour des chauves-souris). Mais la vie qui a eu plus de 50 ans à s'y installer ne reviendra pas de si vite, ainsi qu'un arbre, même planté lors qu'il a une certaine taille, mettra longtemps à devenir un cinquantenaire. Toute une forêt a été rasée, des mares détruites, des habitats détruits, l'impact paysager ne sera pas, il est !
- L'environnement maîtrisé par l'homme ne sera jamais aussi beau et diversifié que celui créé par la nature alors pourquoi n'utilise t'on pas une partie de ce qui existe ?
- La hauteur des bâtiments avec la proximité des premières habitations, rue du canal d'Alsace
- Vision sur des bâtiments industriels de 15 mètres de haut, quelques arbres comme décrit dans le projet ne protégerons pas de cet impact visuel, Nambshheim, village tranquille jusqu'à maintenant, va devenir un village usine.
- Visuel
- Risque d'avoir le visuel sur des bâtiments à la place du visuel sur la nature
- Nous passons d'un village très calme à un décor industriel, Nos élus foncent tête baissée sans se soucier du bien être de ses habitants, Nous avons vu beaucoup d'études sur la faune et la flore mais les humains ne font-ils pas partie du décor?

Avez-vous des suggestions pour intégrer de façon harmonieuse les bâtiments industriels dans l'environnement ? 14 réponses

- Implantation arbres et végétaux + butte coté village pour protéger l'impact visuel des habitants des Rue du Canal d'Alsace et Rue du Moulin avec limite de la hauteur des construction pointe sud. Implantation à démarrer dès le début de mise en place opérationnelle pour favoriser la croissance végétale avant même les constructions
- Reboiser la zone des 200 m sans construction
- Eviter des bâtiment trop hauts, mettre des couleurs neutres et non réfléchissantes avec le soleil, positionner des arbres sur les pourtours
- Rester à une distance suffisante du village
- On est à la campagne pour ne pas subir de nuisance. Ça ne sera plus le cas !
- Rétrocédez à la commune ou classez en zone N la partie du secteur 2 devant le village
- il aurait fallu ne pas massacrer le paysage existant, mais plutôt intégrer le projet à l'environnement présent. Maintenant , pour que cette phrase ne soit pas que des mots "La responsabilité : « Nous prenons très au sérieux notre responsabilité face à la société et à l'environnement » La société Liebherr et la famille Liebherr doivent intégrer ce projet à l'environnement existant en laissant libre de toutes constructions de larges zones quitte à perdre des surfaces constructives, de planter des arbres Déjà âgés et de respecter le Muhlbach et ses bergers.
- Des bâtiments industriels sont toujours des corps étrangers et vu qu'auparavant, il y avait une forêt, des arbres et des champs, on ne pourra que chercher à rendre 'moins pire` une situation, qui était bien meilleure avant l'arrivée de quelconque industrie. Néanmoins, des suggestions seraient: 1. Pour éviter la pollution lumineuse la nuit, éteindre toute lumière et installer des détecteurs de mouvement. Ou se renseigner auprès de l'entreprise GUTEX à Eschbach, qui est illuminée la nuit par une lumière bleue peu polluante. 2. L'extérieur des bâtiments pourrait accueillir des murs végétaux, ce qui les confondrait avec le paysage et aurait des effets bénéfiques (abaisser la température en été, isoler en hiver). 3. La hauteur des bâtiments ne devrait pas dépasser la hauteur d'un bâtiment d'habitation (pour le secteur 2 surtout). 4. Prévoir une butte végétalisée entre le village et l'entreprise, ce qui couperait le bruit et la vue. Pour imaginer une telle butte, il suffit de prendre la A5: A la hauteur de Hartheim, on peut en voir une qui protège Hartheim du bruit de l'autoroute. 5. Prévoir des arbres tout autour, ce qui compenserait un tout petit peu l'impact environnemental.

- Augmenter la densité d'arbres. Au aussi le recul des bâtiment et doubler ou tripler la largeur de la bande d'arbres plantés.
- Disposer des dunes de terre qui masquer aient en partie les bâtiments les + hauts
- Construire vos bâtiments sur le secteur 4 et laisser le secteur 2 en zone naturel afin de créer une zone tampon entre le village et les industries du projet ECORHENA. L'achat du secteur 2 est un mauvais choix de Liebherr, il en résultera une tension constante entre les habitants et l'industriel
- Barrière végétale conséquente afin de limiter l'impact visuel
- Boiser une zone entre les habitations et les bâtiments. De cette manière nous garderons un visuel naturel qui coupera en plus les nuisances sonores de la route et de l'entreprise.
- Commençons par respecter les engagements de distanciation qui avait été mis en avant à plusieurs reprises par la municipalité et qui ont malheureusement complètement disparu des discussions depuis l'arrivée de l'acheteur.

Avez-vous des idées et/ou des propositions en termes d'aménagement paysager et de végétalisation pour le site du projet ? 14 réponses

- Mise à part la protection visuelle nécessaire et évoquée lors de la réunion, l'aménagement paysager du site reste de la responsabilité totale de Liebherr
- Reboiser avec des arbres
- Garder les mêmes essences de bois que ce qu'il y a actuellement
- éviter les clôtures
- En gros ? laissez nous nos champs et aller polluer une autre zone industrielle
- C'est une forêt que vous devez mettre devant la zone à proximité directe du secteur 2 et tous le long de grands arbres
- Un aménagement naturel et non strict , tiré au cordeau, pas des butes de terre pour cacher la misère .Des essences de végétaux en symbioses avec la faunes présentes, des nichoirs pour les oiseaux et les nombreux chiroptères.
- La réponse se conclut de mes réponses ci-dessus: Plantation d'arbres d'une certaine taille, mares, butte végétale. ET: NE PAS COUPER LES ARBRES RESTANTS SUR LA POINTE SUD!! C'est un bel ensemble avec une ancienne mare (le Muhlbach y passait avant sa déviation), ce serait trop dommage si cet habitat était également détruit.
- Création d'écran végétal sur treillis. Trouver des solutions paysagères permettant d'avoir un écran végétal dense en toute saison afin de dzire disparaître les bâtiments et diminuer les nuisances.
- Dunes de terre et arbres
- plantation de peupliers talus anti bruit
- Si Liebherr souhaite s'intégrer dans le village, il faudra créer une zone tampon suffisante entre le village et la zone industrielle. Cette zone tampon pourra se faire via une forêt séparant les habitations à proximité de l'industriel.
- Une zone tampon naturel (petite forêt) ou une bute de terre végétalisé qui cache la vu des bâtiments et coupe le bruit
- La proximité du village met en évidence que ce site doit être organisé de manière à ne pas impacter la vie des habitants

Quelles sont vos attentes vis à vis de la gestion des ressources naturelles par l'entreprise Liebherr (eau potable, assainissement, eaux pluviales) ? 17 réponses

- Je fais confiance aux techniciens de Liebherr et aux autorités compétentes
- Économie et Efficacité !
- Du propre
- aucun doute sur cet aspect
- Une gestion au mieux de l'eau potable et des rejets vers notre station d'épuration
- Aucune attente si ce n'ai qu'on va encore nous augmenter les taxes
- Pas de bassin à rétention d'eau à moins de 500m des terrains des riverains
- Comment peut on avoir un objectif de 0 rejet polluant d'eau pluviale en une infiltration systématique de ces eaux , sans avoir de bassin de rétention pour pouvoir faire des analyse en amont avant le rejet en milieu naturel?
- A minima le respect de la réglementation en vigueur ...
- Ne pas détériorer l'eau potable bien sûr et éviter au maximum l'artificialisation du sol.
- La gestion doit être exemplaire en tout points.
- Pas de pollution du Mulbach, de la nappe phréatique, pas de rejets dans le canal d'Alsace
- aucun deversement dans le cours d'eau meme eau de ruisselement
- Pas de bassin de rétention d'eau devant les habitations
- Respecter les normes environnementales au minimum!!!
- A la suite de la réunion d information faite par liebherr, je suis convaincu par la manière dont les ressources seront géré.
- Irréprochabilité

Pensez-vous que l'implantation de l'entreprise aura un impact sur la vie dans votre village. Si oui, en quoi ? 17 réponses

- Potentielles retombées économiques et "plus de vie" dans le village.
- Augmentation du trafic routier
- La circulation intensive, perdre notre qualité de vie ainsi que les nuisances visuelles
- Dans les aspects négatifs, plus de circulation, et dans les aspects positifs, redonner de l'emploi, des opportunités professionnelles pour les jeunes, faire connaître Nambenheim.
- La circulation et les livraisons par porteurs ups, gls, la poste etc qui roulent comme des sauvages ainsi que les chauffeurs de poids lourds étrangers qui squattent dans les environs le week-end s'il ne peuvent pas décharger leur marchandise.
- La tranquillité, ce que nous recherchons en venant à la campagne
- Nous avons un village de campagne choisi par ses habitants pour une tranquillité malgré le manque d'infrastructures. Vous nous apportez les inconvénients de la ville avec des passages de voitures et camions, un rejet de CO2 inévitable, du bruit du fait de l'activité et un rendu visuel horrible face à nos habitudes de vue sur une forêt. De plus nos maisons risquent une dévalue de leur valeur
- Oui je pense que l'implantation de l'entreprise Liebherr aura et a déjà des impacts négatifs sur notre village et sur nos vies. Nous avons déjà l'impact paysagé, la perte de nos sentiers de promenade et de notre forêt, la faune et la flore détruites, notre tranquillité, on ne vient pas habiter dans un village de 600 habitants perdu au milieu de nulle part pour voir s'implanter une entreprise à deux pas d'habitations, la pollution du aux transports de fret, le bruit du à la circulation croissante, les rues de notre village vont être plus accidentogènes, en résumé notre qualité de vie.
- Plus de nature à la sortie / entrée du village par industrialisation de zone
- Je pense que Nambenheim était un petit village que les habitants ont choisi parce qu'il n'avait que peu d'infrastructure et pas d'industrie. Vivre ici était un choix pour nous, car nous souhaitions vivre 'loin de tout'. Ce 'loin de tout' se voit compromis à partir du moment où le village accroît et où des flux de transport y passent. Donc notre qualité de vie diminue. Nous nous promenons beaucoup à l'extérieur du village, la forêt et le bord du canal étaient des lieux agréables pour la promenade, nous les avons déjà perdus. Donc, notre qualité de vie est déjà impactée. Je pense également que Nambenheim est trop petit et trop proche de cette zone qui est bien trop grande. Nos impacts: La vue Les lieux de promenade perdus Le transport dans le village Le bruit L'augmentation du trafic sur la RD 52 La forêt coupée - augmentation de la chaleur/CO2 Les mares perdues
- Augmentation de la circulation du bruit, de la luminosité nocturne.
- Un afflu d'habitants si la commune fait le nécessaire pour les accueillir, peut-être même une augmentation de la circulation
- trafic dans le village
- Avant Nambenheim était un village au milieu des champs, les habitants ont choisi ce village pour la tranquillité, avec l'arrivée de liebherr, c'est l'industrie qui s'invite dans un village paisible avec toutes les contraintes et types de pollutions ainsi que l'augmentation significative de la circulation à l'intérieure du village, en effet, rien n'est prévu au niveau axe routier et délestage du village dans ce projet. Faire mention uniquement d'un accès par le NORD, est très insuffisant, il faut prévoir des barrières physiques pour protéger le village de la circulation.
- Impact visuel dû à la proximité de la zone par rapport au village. Circulation en augmentation suite à la traversée du village par les futurs salariés.
- Ça va dynamiser la zone. Si Liebherr arrive à s'implanter en prenant en compte l'avis des habitants les plus proches (zone tampon naturel), leur venue ne sera que du positif pour nous.
- Modification complète du mode de vie exemplaire où le calme, la tranquillité et la sécurité de nos enfants était le seul mot d'ordre.

Quelles sont, selon vous, les retombées positives de l'implantation de l'usine Liebherr ? 17 réponses

- -Emploi (provenant au plus possible d'une zone proche du village) et implantation potentielle de nouvelles familles dans le village
- Création d'emplois
- -Je n'en vois aucune car vous ne créez pas beaucoup d'emplois mais nous aurons beaucoup trop de circulation et le gibier va se perdre sur nos terrains
- redonner de l'emploi, des opportunités professionnelles pour les actifs et les jeunes, faire connaître Nambenheim.
- Pour le village mis à part le nom aucune, pour la commune c'est tout bénéf mais les retombées économiques pour le village seront moindres.
- A part créer de l'emploi (et de l'argent pour la commune bien sûr) je n'en vois pas, et encore si c'est comme à l'usine Constellium de Biesheim ou je connais des ouvriers qui viennent du bas Rhin et font 100kms/jours pour aller bosser je ne vois pas l'intérêt pour la région !
- Pour 200 emplois je ne vois que des inconvénients
- Pour l'instant je n'en vois aucune.
- Aucune pour le village
- Pour moi aucune
- Image positive du village que beaucoup ne connaissent pas, augmentation du budget de la commune, plus d'emplois pour les jeunes qui resteront au village,
- LIEBHERR est de loin la plus mauvaise entreprise

- Aucune, le village de NAMBSHEIM est le sacrifié du post Fessenheim, les retombées fiscales serviront à entretenir les lubies des élus du pays Rhin Brisach , comme l'entretien de l'art Rhéna, les méga déchetteries... si seulement l'argent pouvait servir aux écoles des villages et au bien être des habitants mais cela n'est pas la priorité de nos élus apparemment...
- Aucune
- Le développement des petits commerces, et la création d'emplois
- Aucune ce projet sera profitable à notre communauté de communes

Quels sont selon vous les leviers d'intégration de l'entreprise Liebherr dans la vie du village ? 17 réponses

- Un dialogue "entre voisins" , entre les citoyens de Nambsheim et l'entreprise citoyenne avec une structure bien organisée pour préparer et suivre les dispositions impactant le village et ses habitants. (désignation de représentants Village et Entreprise, réunions périodiques avec ordres du jour et suivi des actions suggérées et décidées + diffusion des compte- rendus
- Ne pas implanter des bâtiments à moins de 200 m des premières habitations est vital.
- Laisser les 200 m sans construction libres
- Liebherr fait tout ce qu'il faut pour bien s'intégrer actuellement.
- Ouvrir un dialogue avec les villageois en toute transparence et sincérité sur les évolutions futures et proposer des aménagements partagés sur la pointe sud.
- €€€€€
- Vous mettez en avant une transparence et pourtant les plans ne sont pas les mêmes en fonction des interlocuteurs. Pourquoi ne pas avoir réalisé une vue du secteur avec plusieurs bâtiments sur l'ensemble de la parcelle vu que c'est une possibilité sur du moyen terme.
- Il faudrait en premier lieu respecter les habitants de Nambsheim et ne pas vous croire en terrain conquis. Si la société Liebherr veut s'intégrer dans notre beau village, rien de plus simple ! Accéder à la demande des habitants les plus impactés par ce projet.
- ? En quoi Liebherr devrait s'intégrer dans la vie du village ? Ils se sont imposés ...
- Réfléchir ensemble à améliorer notre région / notre village par rapport au changement climatique. Par exemple: 1. en installant des panneaux solaires qui pourraient également servir au village 2. en réfléchissant à des flux de transports neutres en CO2 que les villageois pourraient également utiliser 3. en créant des espaces verts en dehors de l'entreprise dont pourraient profiter les employés de LIEBHERR et les villageois 4. en bâtissant (le jour venu) des habitations neutres en CO2 ...
- Respect des doléances des riverains de la rue du canal d'Alsace, emploi de jeunes du village, soutien des quelques associations du village,...
- peu être des futurs emplois pour nos jeunes
- On peut dire que l'intégration a mal commencé.... il faudra lâché du terrain pour protéger le village, ça sera le prix de la tranquillité pour l'industriel...
- Prise en compte de la proximité du village.
- Trouver des compromis avec les habitants les plus proches de l'entreprise.
- Je ne sais pas

Quels sont les points non évoqués ci-dessous que vous aimeriez aborder ? 17 réponses

- Aucun
- Plutôt une précision qu'un nouveau point: Aspects sur les incidences circulation : - Circulation dans et autour de l'entreprise avec impact potentiel sur les habitants des quelques maisons à proximité immédiate - Réfléchir sur l'impact potentiel sur la circulation pour la traversée du village provenant du trafic direct de Liebherr, ses fournisseurs et sous-traitants, et du personnel employé sur le site - Aménagement de la zone d'attente et parking des camions et des moyens mis à disposition des chauffeurs
- Avant la vente des secteurs 2 et 3 le SMO aurait dû exclure la pointe sud avant l'achat de celle ci par LIEBHERR. Certaines maisons sont trop proches.
- Dites clairement ce que vous pensez faire sur tt le secteur 2
- Un respect pérenne de la zone des 200m sans constructions.
- Rien car ça ne changerait rien, D'ailleurs je ne sais même pas si tout ce que je suis en train d'écrire servira à quelque chose car de toute façon ce projet va aboutir, car avec le l'argent on fait ce qu'on veut
- Pour une entreprise si familiale et soucieuse du Bien Etre comme vous l'avez ainsi mi en avant ça n'est pas logique de venir à Nambsheim sans utiliser le port et surtout si proche d'habitations. A Niederhergheim vous êtes prêt des axes routiers, loin des riverains.
- Comment feriez vous pour faire respecter le non transit des poids lourds dans notre village lors des travaux et dans le future? Qu'avez vous prévu pour réduire les nuisances du au chantier ? Dossier de concertation préalable page 19: "Dans un souci d'amélioration de la fonctionnalité écologique du cours d'eau « Mulhbach », de renforcement de la trame verte et bleu ainsi que de la qualité écologique des milieux attenants à l'aménagement ; un secteur d'exclusion a été déterminé entre l'aménagement et le cours d'eau." Ce n'est pas en séparant la trame verte par un grillage ,que celle-ci va être renforcé et que les milieux écologiques attenants au projet vont s'améliorer. Parlons de la trame noir, un effort minime est fait sur le secteur 2 ,mais que fait ton du secteur 3 ancien terrain de chasse et de nidification d'une quinzaine d'espèces de chiroptères. La société Liebherr parle "AGIR

POUR LA BIODIVERSITE " que ça ne soit pas juste du greenwashing. Je rappelle que 47 hectares sont pris au milieu naturel pour la construction de votre projet. que des dérogations ont été accordées pour le défrichage de 8 hectares de forêt, de destruction milieux naturels protégés, de faunes protégés. En conclusion, Je pense que la société Liebherr et la famille Liebherr ont le devoir de respecter l'ensemble de la population de Nambshheim et de s'engager à faire plus que le minimum pour réduire drastiquement les nuisances des riverains de la zone ECORHENA. La société Liebherr doit minimiser l'impact sur l'environnement et la biodiversité pendant la construction du projet, mettre tout en oeuvre dans les prochaines années pour valoriser les espaces naturel du site et AGIR POUR LA BIODIVERSITE.

- Les promesses et remarques faites par les élus municipaux et communautaires et non tenues afférentes à la préservation d'une certaine partie de la zone
- J'aimerais savoir pourquoi LIEBHERR, qui prétend vouloir construire une 'vitrine' et pour qui la durabilité semble important, a choisi un terrain où il fallait couper toute une forêt pour installer une entreprise? J'aimerais également connaître le point de vue de LIEBHERR sachant que l'entreprise devra peut-être partager le port avec des flux radioactifs (Technocentre/ projet VAL 'M) - comment ce concept sera intégré dans l'idée de 'vitrine'? J'aimerais savoir pourquoi LIEBHERR n'a présenté qu'une partie du projet sur le secteur 2 lors de la concertation publique et pourquoi il n'est pas possible de prendre en considération les demandes et les craintes des villageois? (S'il en sort quelque chose de ce questionnaire, ce sera tant mieux, mais je n'y crois pas vraiment).
- que la traverser du village soit interdite a toutes personnes ce rendant dans la zone !!
- La circulation dans le village, la gestion des flux de camion en semaine et le week end devant l'usine, le passage de la faune de la foret d'heiteren vers la foret de balgau, tel que le projet est présenté, nous risquons d'avoir du gibier dans le jardin...
- Respect de la faune et surtout une réelle prise en compte de la proximité du village.
- J'ai personnellement apprécié la réunion d'information faite à nambshheim. Nous ne demandons que à être rassuré sur la manière dont liebherr va s'implantée dans la zone proche des maisons.
- La pointe accolée au village et les distances initiales de retrait des clôtures

Avez-vous d'autres idées et suggestions ? 17 réponses

- Non
- Deux points évoqués en fin de la réunion du 16 MAI : 1. Réfléchir à comment minimiser les bruits de construction et d'aménagement du site qui peuvent créer une gêne non négligeable pour les habitants des maisons les plus proches (par exemple définir une période "autorisée" comme pour les travaux chez les particuliers avec heure de début et fin, et interruption pour l'heure du déjeuner. Si possible interdiction le week-end ou au moins le dimanche) 2. Prendre en compte le risque de gêne lumineuse de nuit et aménager en minimisant l'impact pour les habitations de voisinage immédiat.
- Ne pas rompre le dialogue avec Liebherr pour les projets futurs.
- Écouter les villageois qui étaient là avant
- -Continuer à garder un lien avec la commune comme c'est le cas actuellement, pour ce projet mais également pour les projets futurs.
- faites nous un beau site que nous soyons de bon voisins.
- non juste un grand merci car je vais grâce à vous (Liebherr) devoir déménager !
- 1 : laisser le secteur 2 2: depuis la 1ère maison à la dernière face au secteur 2 rendre cette zone non constructible avec l'implantation d'une forêt 3 : Diminuer la hauteur des bâtiments à 5 m en boisant un maximum même le secteur 3 afin de vous fondre avec l'environnement actuel qui fait le charme de ce côté du Rhin 4 : créer avec la mairie et les services compétents un plan de circulation pour limiter les nuisances de circulation dans notre village de campagne 5 : Qu'en est il du stationnement les Week end ? 6 : par ou va passer le Gibier 7 : utiliser Geoportail plutôt que le cadastre afin de faire apparaître l'ensemble des habitations 8 : qu'est prévu au niveau acoustique pour "absorber" ou "diminuer" le bruit de votre activité ?
- J'ai été sincère dans mes réponses ,j'attends de vous de même . Les réponses bateaux sont à proscrire.
- Laisser libre et naturelle la zone « promise » qui ne devait pas être vendue à Liebherr
- Je pense qu'un groupe de travail entre les villageois et LIEBHERR serait vraiment intéressant. Mais il faudrait que LIEBHERR prenne les propositions au sérieux. Je ne me rends pas à la mairie, car j'ai exprimé mes idées via ce questionnaire et via la séance de présentation. J'avais lors de cette séance malheureusement l'impression que m. Seitz n'était pas à même de pouvoir donner des réponses et je pense que la personne présente à la mairie ne le sera pas non plus. Il serait important pour les villageois de rencontrer une personne qui a vraiment le pouvoir de décision.
- Non
- Revoir l'association des vilgeois réunis avant la dépose du permis de construire, une énième provocation de l'industriel pourrait mettre le feu aux poudres dans le village et notamment dans les rues les plus impactés par le projet, Liebherr devrait jouer la carte de l'apaisement, il faut se mettre à la place des habitants qui vivent depuis 2020 dans l'incertitude et la crainte.
- Être à l'écoute des nombreuses craintes des villageois avec de réelles prises en compte.
- Respectez les lieux svp